

SCOT DU PAYS DES VOSGES SAONOISES

De : Mathieu BESNIER – E.A.U./PROSCOT, 22/05/2017

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER AGRICULTURE

Du : 18/05/2017 à Lure.

Avec Madame/Monsieur :

- BARDOT Georges, Maire de Corbenay
- BEAUVAL Violette, SCOT du Pays Vesoul Val de Saône
- BERTHIER Jenny, DREAL
- BORDOT Thierry, Président du Pays des Vosges Saônoises
- BOURBIER Julien, PNR des Ballons des Vosges
- BROUTCHOUX Gérôme, adjoint au maire de Vauvillers et agriculteur
- BRUGNOT Christophe, Agriculteur, Briaucourt
- BURTIN Julien, SAFER
- CARTERON Fabien, Agriculteur, Aillevans
- CHAMPLOY Daniel, Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- CHAPELLE Céline, SIED 70
- CIRON Guy, Chambre d'Agriculture, Conseil de Développement du Pays des Vosges Saônoises
- CLAUDEL Hubert, Maire de Haut du Them – Château Lambert
- CORNEILLE Mathilde, Communauté de Communes Rahin et Chérimont
- DAGUE Alain, Maire de Fresse
- DAGUENET Michel, Maire de Palante, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, FDSEA, agriculteur
- DE MALLIARD Henri, Elu référent « économie » pour le SCOT, adjoint au Maire de Conflans sur Lanterne et agriculteur
- DURAND Virginie, Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- FERNANDES Manuela, Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- GISBERT Manon, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
- GUILLON Florence, Pays des Vosges Saônoises
- HUGUENY Olivier, Agriculteur, Conseiller municipal à Athesans-Etroitefontaine, Chambre d'Agriculture
- JEANNIN Angélique, Communauté de Communes de la Haute-Comté
- JOLY Mickaël, Conseiller municipal de Hautevelle et agriculteur
- LAMBERT Hélène, EPTB Saône-Doubs
- MARSOT Gilles, Maire de Les Aynans et agriculteur
- MORAS Loris, Adjoint au Maire de Villargent
- MAUFFREY Gérard, Maire de La Proiselière et L'Angle, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon et agriculteur
- MAUFFREY Jean-Paul, La Proiselière et L'Angle, SAFER, Conseil de Développement du Pays des Vosges Saônoises
- MENIGOZ Stéphane, GAEC Menigoz
- MOUGIN Marie-Jeanne, Maire de Melincourt
- RAMILLON Anne, MFR de Fougerolles
- RICHARD Michel, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et agriculteur
- TARIN Pierric, Elu référent « économie » pour le SCOT, Conseiller municipal de Ronchamp
- THOMAS Marie-Claire, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Lure
- VIDALIE Bruno, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort
- YODER Christine, Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Excusés :

- AMBERG Sonia, Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
- ANTOINE Bruno, GAEC Le ruisseau des Ecrevisses - Bouligney
- APPARU Virginie, Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon et des Mille Etangs
- BATAILLE Laure, Directrice du Pays des Vosges Saônoises
- BELON Jean-Paul, Maire de Grammont
- BONHOMME Audrey, DDT Haute-Saône
- BOSSERT Henri, Maire de Villargent
- BOUCHET Véronique, DREAL
- BRICE Joël, Maire de Raddon et Chapendu
- CATRIN Olivier, EPTB Saône-Doubs
- CHIPAUX Michèle, Maire d'Ecromagny
- COURVOISIER Bertrand, Région Bourgogne Franche-Comté
- GALMICHE Michel, Maire de Plancher-les-Mines
- GAUTHIER Bernard, Maire de Mailleroncourt Saint Pancras
- GEHANT Denis, Correspondant local - Chambre d'Agriculture
- GIRARD Bernard, Maire de la Bruyère
- GUILLEMONT Nicolas, INAO
- JAOUEN Andrey, ARS
- LACROIX François, ARS
- MARTHEY Louis, Commune de Luxeuil-les-Bains
- MESTRE Paul-André, DRAAF
- PELLETERET Gérard, Maire de Villersexel, Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel
- PELLETIER Ludovic, SCOT du Doubs central
- PLANTEVIN Bertrand, Communauté de Communes du Pays de Lure
- POISSONNET Mikaël, COFOR
- RAISON Michel, Sénateur de Haute-Saône et élu à la mairie de Luxeuil-les-Bains
- ROUX Christian, Maire d'Ambiéwillers
- SAINTIGNY Henri, Elu référent « économie » pour le SCOT, Maire de Servance – Miellin
- TREFFOT Jean-Paul, Conseil départemental de Haute-Saône
- UDAP de Haute-Saône

Contexte et objectif de la réunion

Suite à la réunion de lancement du SCoT le 27 mars 2017, les bureaux d'études EAU et l'Atelier des Territoires ont eu l'occasion d'effectuer des entretiens avec l'ensemble des Communautés de Communes du Pays des Vosges Saônoises.

Dans le cadre des réflexions à mener autour des grandes tendances à l'œuvre au sein du territoire, le Pays des Vosges Saônoises a souhaité organiser un premier atelier relatif à la thématique de l'agriculture, regroupant élus, professionnels et partenaires institutionnels.

La présentation menée par les bureaux d'études visait d'une part, à présenter les grands enjeux agricoles du territoire puis, d'autre part, les orientations éventuelles du SCoT en matière d'agriculture.

Le présent compte-rendu synthétise les remarques partagées par les acteurs de la réunion.

Principaux points abordés

- Compléments au diagnostic
 - La Chambre d'Agriculture mentionne qu'il serait intéressant, en complément des premiers éléments de diagnostic présentés, de savoir quelle est l'érosion des actifs au cours des dernières années, notamment par EPCI du territoire. Elle souhaite également avoir une vision sur la répartition des emplois agricoles par EPCI.
 - Le PNR du Ballon des Vosges trouve opportun, si ces données sont disponibles, de mettre en exergue des éléments sur l'état de santé économique des exploitations.
 - Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté souhaite que le diagnostic mentionne davantage d'éléments liés à l'évolution de la SAU, avec notamment une déclinaison pour les évolutions des prairies en herbe.
 - Les éléments présentés sur l'impact des activités d'élevage en matière d'émission de gaz à effet de serre sont à nuancer car contrairement aux idées reçues, l'intensification n'est pas synonyme de plus d'émissions de GES, au contraire.
 - Le Parc insiste sur la question des services rendus par l'agriculture et demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur l'anticipation de l'évolution des systèmes d'exploitation.
 - La question de la fermeture des paysages a également été évoquée et ne permet pas toujours de maintenir des conditions d'exploitations permettant aux agriculteurs de vivre pleinement de leur métier. En effet, le Pays des Vosges Saônoises, contrairement à d'autres territoires ruraux comme la Beauce, est marqué par une forte densité de haies, d'arbres, de bosquets, etc... qui, sur les 50 dernières années, n'a pas diminué mais au contraire s'est accrue. L'absence d'aménagement foncier sur certaines communes en est l'une des causes.
 - Des participants indiquent que l'agriculture sur le Pays des Vosges Saônoises est très variée et qu'il faut voir cela comme un atout. De plus, il est rappelé que différents modèles agricoles coexistent sur le territoire.

- Prise en compte des spécificités du territoire dans le SCoT
 - M. Tarin (membre du Comité syndical du Pays et élu référent « économie » pour le SCOT), précise que le SCoT devra prendre particulièrement en considération les spécificités du territoire, à savoir :
 - « Sanctuariser » en zone de montagne (une trentaine de communes concernées) les parcelles agricoles de plaine (ex : vallée du Rahin) ;
 - Protéger les zones où sont localisées des productions agricoles de qualité (AOC, AOP, ...) (ex sur Fougerolles) ;
 - Protéger les sites d'exploitations agricoles pour qu'ils puissent se développer en évitant que les espaces urbanisés ne s'en rapprochent trop ;
 - Sauvegarder une enveloppe foncière destinée à un type d'agriculture (ex pour des porteurs de projets sur les circuits courts) ;
 - Encourager les Communautés de Communes à s'emparer des projets et à favoriser l'implantation de petits porteurs de projets ;
 - Préserver les parcelles à fort potentiel agronomique.
 - La représentante de la Chambre d'Agriculture indique que dans les espaces d'AOC, la CDPENAF doit donner un avis conforme.
 - D'autre part, l'avenir agricole du territoire passe indéniablement par le maintien des activités d'élevage qui sont des activités économiques à part entière (et qui participent au maintien de l'ouverture des paysages en zone de montagne notamment). De fait, l'agriculture devra être intégrée aux besoins du territoire en matière de développement économique.

- Circuits courts
 - Concernant le développement des circuits courts et la question des aménagements fonciers, le représentant de la SAFER précise qu'il est difficile de trouver des porteurs de projets et que cela nécessite de faire de l'animation territoriale.

- Friches industrielles
 - Au sujet des friches industrielles, la DREAL précise que le SCoT peut demander aux PLU de réinvestir les friches avant de consommer des terres agricoles. Néanmoins, certains participants précisent que le pouvoir d'intervention des collectivités territoriales sur les friches restent bien souvent limité.

- Réservoirs de biodiversité
 - Il est rappelé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté que le SRCE a défini 3 niveaux de réservoirs de biodiversité. Le SCoT devra à minima les préserver et même aller plus loin si possible.
 - Les réservoirs de biodiversité correspondent majoritairement à des espaces agricoles, et particulièrement à des prairies. Le SCoT devra veiller à la préservation de ces surfaces.
 - Ces réservoirs de biodiversité ne doivent pas être perçus uniquement sous l'angle de la contrainte, ils contribuent également à la valorisation du territoire.
 - Un inventaire des milieux humides est en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Département. Un participant fait remarquer que la définition de ces espaces a tendance à repousser l'urbanisation sur les espaces agricoles...

- Détermination de la sensibilité des espaces et leur potentiel agronomique
 - La représentante de la Chambre d'Agriculture rappelle l'analyse qu'elle propose au sujet de la valeur des terres basée sur différents indicateurs visant à définir une valeur agronomique, une valeur territoriale ainsi qu'une valeur de fonctionnalité en fonction des espaces du territoire. Cette analyse est partagée par le SCoT du Pays de Vesoul – Val de Saône et le SCOT du Pays Graylois. Il s'agit en quelque sorte d'appliquer la méthode ERC (éviter, réduire, compenser) à l'agriculture.

Poursuite de la démarche

Suite à cet atelier, le prochain temps fort du SCoT sera marqué par le **forum diagnostique du 22 juin prochain à Lure**, au cours duquel sera présenté un diagnostic transversal du territoire puis des ateliers seront l'occasion d'échanger autour des grandes tendances à l'œuvre au sein du territoire.